

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(50^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du lundi 1^{er} juin 1992

www.luratech.com





SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Vote sur la motion de censure** (p. 1763).

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 1763)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle**
(p. 1763).

3. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 1763).

4. **Ordre du jour** (p. 1764).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Millon, Pons, Méhaignerie, Barrot et soixante-deux membres de l'Assemblée (1).

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés disposant d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présence.

Je leur rappelle qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant, après s'être munis d'un bulletin de couleur blanche à leur nom et, le cas échéant, d'une consigne de vote « pour » au nom de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre G.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes.

(Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures dix.)

M. le président. Je rappelle à nos collègues secrétaires qu'ils ne doivent déposer dans l'urne que des bulletins de couleur blanche et des consignes de vote « pour ».

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-six signatures suivantes :

MM. Charles Millon, Pons, Méhaignerie, Jacques Barrot, Clément, Mesmin, Caro, Mme Moreau, MM. Mestre, François d'Aubert, Rigaud, Bégault, Branger, Tenaillon, Saint-Ellier, Chollet, Meylan, Mme Ameline, MM. Griotteray, Pierre Micaux, Jacquat, de Robien, Vasseur, Rossinot, Gaillard, Gonnot, Mattei, Poniatowski, Diméglio, Gilbert Gantier, Ehrmann, Chirac, Legras, Ollier, Godfrain, Dominique Perben, Lepercq, Bernard Debré, Chasseguet, Couveinhes, Guichon, Séguin, Dolige, Goasduff, Goulet, Cuq, de Broissia, Alain Cousin, Pasquini, Couve, Chazé, Richard Cazenave, Bergelin, Demange, Pierre Mazeaud, Chavanes, Mme Monique Papon, MM. Geng, Jacquemin, Guellec, Landrain, Rochebloine, Gengenwin, Foucher, Daubresse et Michel Voisin.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers vingt-trois heures trente.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-trois heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure : 289.

Pour l'adoption : 286.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperoït. Ils ont eu chaud !

M. Jean-Claude Lefort. Le coup passa si près que le chapeau tomba !

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 1^{er} juin 1992, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi constitutionnelle relative à la ratification des traités.

La proposition de loi n° 2750 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 29 mai 1992, de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du parlement sur le prélèvement sur les recettes de l'Etat opéré au profit des Communautés européennes.

La proposition de loi organique n° 2749 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 2 juin 1992, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2677 relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (rapport n° 2745 de M. Michel Destot, au nom de la commission de la production et des échanges).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

M. le président. La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente-cinq.)

*Le Directeur du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ERRATUM

au compte rendu intégral de la deuxième séance du 25 mai 1992

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 35,
du 25 mai 1992)

DÉLAIS DE PAIEMENT ENTRE LES ENTREPRISES

Page 1635, deuxième colonne, troisième alinéa, rétablir ainsi le début du sous-amendement 29 :

« Elle comprend des représentants... (le reste sans changement). »

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. Dominique Larifla a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Guy Monjalon a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :

M. Guy Monjalon pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Dominique Larifla pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le lundi 1^{er} juin 1992 à dix-huit heures

Ces nominations prennent effet dès leur publication au Journal officiel.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

*Cours d'eau, étangs et lacs
(pollution et nuisances : Lorraine)*

579. - 2 juin 1992. - **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur le fait que la mission parlementaire sur la pollution de la Moselle par les chlorures a constaté que les rejets de chlorures nocifs par les soudières dépassaient de plus de 100 p. 100 la norme européenne. Par ailleurs, les taux dérogatoires fixés par les arrêtés préfectoraux ne sont même pas respectés. Il y a là une désinvolture manifeste du patronat des soudières et il souhaiterait savoir pour quelles raisons l'administration persiste à ne pas mettre en œuvre les sanctions pénales prévues à cet effet. Par ailleurs, le patronat des soudières a annoncé le 27 mai 1992 qu'il envisageait d'augmenter de 30 p. 100 sa production et donc sa pollution. Le motif avancé est que les deux soudières n'ont pas une capacité optimale. Leur taille de 600 000 tonnes devrait en effet être de 800 000 ou de 1 000 000 de tonnes par an pour résister à la concurrence. Il souhaiterait qu'elle lui confirme l'interdiction formelle qu'il faut opposer à toute augmentation de la pollution. Par ailleurs, une autre solution est étudiée dès à présent. Elle consiste à regrouper les deux soudières en un seul établissement. Celui-ci aurait une capacité de production de 900 000 tonnes, ce qui permettrait de lui garantir une taille concurrentielle (augmentation de 50 p. 100 de sa capacité). Par ailleurs, le regroupement sur cette base des deux soudières en une seule réduirait de 25 p. 100 la production totale et donc les rejets de chlorures nocifs. Il en résulterait une amélioration considérable pour les populations situées en aval de ces sources de pollution. Il souhaiterait connaître son avis sur cette hypothèse.

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 1^{er} juin 1992

SCRUTIN (N° 660) public à la tribune

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Pierre Méhaignerie et 63 de leurs collègues.

Majorité requise289

Pour l'adoption.....286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe RPR (126) :

Pour : 124.

Mme Michèle Allot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audinot, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Brune Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Colnat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couvelines, Henri Cuq, Olivier Dassault, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Doligé, Guy Drut, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Gulchard, Lucien Gulchon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperell, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nénou-Pwataho, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquali, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Etienne Plate, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvage, MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Philippe Séguin, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valléix, Robert-André Vivien et Roland Vulliaume.

Groupe UDF (89) :

Pour : 89.

Groupe UDC (40) :

Pour : 39.

MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, Dominique Baudis, François Bayrou, Claude Birraux, Bernard Bosson, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean Briane, Georges Chavanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Marc-Philippe Daubresse, Adrien Durand, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Geng, Germain Gengenwin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimaud, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hiest, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Edouard Landrau, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rochebloine, Bernard Stasi, Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber et Adrien Zeller.

Groupe communiste (26) :

Pour : 25.

MM. François Asensi, Marcelin Berthelot, Alain Bocquet, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, André Duroméa, Jean-Claude Gayssot, Pierre Goldberg, Roger Gouhier, Georges Hage, Guy Hermier, Mme Muguette Jacquelin, MM. André Lajoie, J.-Claude Lefort, Daniel Le Meur, Paul Lombard, Georges Marchais, Gilbert Millet, Robert Mondargent, Louis Pierna, Jacques Rimbault, Jean Tardito, Fabien Thlémé et Théo Vial-Massat.

Non-inscrits (24) :

Pour : 9.

M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spillier et Mme Marie-France Stirbols.

Ont voté pour

Mme Michèle Allot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
François Asensi
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Béguin

Christian Bergelin
Marcelin Berthelot
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Alain Bocquet
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Louis de Broissia
Jacques Brunhes
Christian Cabal
Jean-Claude Caro
René Carpentier

Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colnat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Cozan
Jean-Michel Couve
René Couvelines
Jean-Yves Cozan

Henri Coq
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Daubresse
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaene
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deulan
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnin
Willy Diméglio
Eric Dooligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Daroméa
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Edouard
Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Jean-Claude Gaysot
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
Pierre Goldberg
François-Michel
Gonnat
Georges Gorse
Roger Goubier
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François
Grussenmeyer
Ambroise Guellac
Olivier Gulchard
Lucien Gulchou
Jean-Yves Haty
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermler

Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Mme Muguette
Jacquaint
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
André Lajoie
Alain Lamassoure
Edouard Landrala
Jean-Claude Lefort
Philippe Legras
Auguste Legros
Daniel Le Meur
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Paul Lombard
Gérard Longuet
Alain Madella
Jean-François Mancei
Raymond Marcellin
Georges Marchais
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri
Manjotian da Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micau
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Gilbert Millet
Charles Millot
Charles Miossec
Robert Montdargent
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice
Néou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nangesser
Patrick Ollier
Charles Paccou

Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Francisque Perrut
Jean-Pierre Phyllbert
Mme Yann Plat
Louis Pierra
Etienne Plat
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Jacques Elmabaut
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochelbloie
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenschit
Francis Saint-Ellier
Rudy Saïles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvage
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seiflinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbols
Jean Tardito
Paul-Louis Tenailon
Michel Terrot
Fabien Thémé
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschiag
Léon Vachet
Jean Vallet
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Valsin
Roland Vaillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wittzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

André Berthol à M. Jean-Marie Demange.
Léon Bertrand à M. Lucien Richard.
Roland Blum à M. Michel Pelchat.
Bernard Bosson à M. Claude Birraux.
Jean Bousquet à M. Raymond Marcellin.
Loïc Bouvard à M. Ambroise Guellac.
Jean-Pierre Brard à M. Louis Pierra.
Albert Brochard à M. Jean Bégault.
Robert Cazalet à M. Philippe Vasseur.
Richard Cazenave à M. Jacques Limouzy.
Jacques Chaban-Delmas à M. Alain Devaquet.
Serge Charles à M. Michel Giraud.
Georges Chavanes à M. Jean-Pierre Foucher.
Jacques Chirac à M. Jean Tiberi.
Paul Chollet à M. Roger Lestas.
Daniel Colin à M. Louis Colombani.
Jean-Michel Couve à M. Robert Pandraud.
René Couveinhes à M. Charles Miossec.
Jean-Yves Cozan à Mme Christine Boutin.
Olivier Dassault à M. Georges Tranchant.
Mme Martine Daugreilh à M. Jacques Toubon.
MM. Bernard Debré à M. Etienne Pinte.
Jean-Louis Debré à M. Pierre Mazeaud.
Arthur Dehaene à M. Claude-Gérard Marcus.
Jean-François Deniau à M. Charles Millou.
Léonce Deprez à M. André Santini.
Claude Dhinnin à M. Michel Terrot.
Willy Diméglio à M. Pierre Merli.
Eric Dooligé à M. Georges Gorse.
Guy Drut à M. Robert Poujade.
Jean-Michel Dubernard à M. Pierre Raynal.
André Durr à M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).
Charles Ehrmann à M. Xavier Hunault.
Christian Estrosi à Mme Suzanne Sauvage.
Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
Jacques Farran à M. Philippe Mestre.
Jean-Michel Ferrand à M. Bruno Bourg-Broc.
Charles Fèvre à M. Pierre Micau.
François Fillon à M. Jean-Charles Cavallé.
Claude Gatignol à M. Francis Saint-Ellier.
Jean-Claude Gaysot à Mme Muguette Jacquaint.
Germain Gengenwin à M. Adrien Durand.
Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.
Jacques Godfrain à M. Eric Raoult.
Olivier Guichard à M. Jean Vallet.
Lucien Guichon à Mme Roselyne Bachelot.
François d'Harcourt à M. René Garrec.
Guy Hermler à M. Alain Boquet.
Mme Elisabeth Hubert à M. Patrick Balkany.
MM. Michel Inchauspé à M. Jean-Paul Charé.
Denis Jacquet à M. Marc Reymann.
Michel Jacquemin à M. François Bayrou.
Henry Jean-Baptiste à Mme Bernadette Isaac-Sibille.
Jean-Jacques Jegou à M. Jean-Jacques Hyest.
Alain Jonemann à M. Louis de Broissia.
Aimé Kergueris à M. Paul-Louis Tenailon.
Emile Koehl à M. Jean Seiflinger.
Claude Labbé à M. Jean de Gaulle.
Jacques Lafleur à M. Pierre Manger.
Edouard Landrain à M. René Couanau.
Philippe Legras à M. Michel Barnier.
Auguste Legros à M. Xavier Deniau.
Gérard Léonard à M. Philippe Auberger.
François Léotard à M. Gérard Longuet.
Jean de Lipkowski à M. Louis Goasduff.
Paul Lombard à M. Jacques Brunhes.
Jean-François Mancel à M. Michel Cointat.
Georges Marchais à M. André Lajoie.
Jean-Louis Masson à M. Gautier Audinot.
Gilbert Mathieu à M. Jean Brocard.
Jean-François Mattéi à M. Gilbert Gantier.
Alain Mayoud à M. Jacques Blanc.
Georges Mesmin à Mme Louise Moreau.
Michel Meylan à M. Georges Colombier.
Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Franck Borotra.
MM. Gilbert Millet à M. René Carpentier.
Robert Montdargent à M. Daniel Le Meur.
Maurice Néou-Pwatabo à M. Gabriel Kaspereit.
Jean-Marc Nesme à M. René Beaumont.
Michel Noir à M. Patrick Devedjian.
Patrick Ollier à M. Léon Vachet.
Charles Paccou à M. Emmanuel Aubert.
Arthur Paecht à M. Hubert Falco.
Mme Christiane Papon à M. Jean-Pierre Delalande.
Mme Monique Papon à M. Pierre Méhaignerie.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance
n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

Mme Michèle Alliot-Marie à M. Jean-Claude Mignon.
MM René André à M. Alain Cousin.
François Asensi à M. Marcelin Berthelot.
Pierre Bachelet à M. Jacques Masdeu-Arus.
Edouard Balladur à M. Bernard Pons.
Claude Barate à M. Pierre-Rémy Houssin.
Dominique Baudis à M. Jacques Barrot.
Christian Bergelin à M. Arnaud Lepereq.

MM. Pierre Pasquini à M. Gérard Chasseguet.
 Dominique Perben à M. Alain Juppé.
 Régis Perbet à M. François Grusse-meyer.
 Michel Péricard à M. René Galy-Dejean.
 Francisque Perrut à M. Henri Bayard.
 Jean-Pierre Philibert à Mme Nicole Ameline.
 Mm. Yann Piat à M. Georges Durand.
 MM. Ladislav Poniatowski à M. Francis Delattre.
 Jean Proriol à M. Yves Coussain.
 Jean-Luc Reitzer à M. Jean Charroppin.
 Jacques Rimbault à M. Georges Hage.
 Gilles de Robien à M. Pierre Lequiller.
 André Rossi à M. Jean Desanlis.
 José Rossi à M. Jean-Marie Caro.
 André Rossinot à M. Claude Gaillard.
 Jean Royer à M. Jean-Yves Chamard.
 Rudy Salles à M. Alain Moyne-Bressand.
 Nicolas Sarkozy à M. Jacques Boyon.
 Philippe Séguin à M. Edouard Frédéric-Dupont.
 Maurice Sergheraert à M. Christian Spiller.
 Bernard Stasi à M. Marc-Philippe Daubresse.
 Jean Tardito à M. Pierre Goldberg.
 Fabien Thiémé à M. André Duroméa.
 Jean Ueberschlag à M. Robert Galley.
 Théo Vial-Massat à M. Jean-Claude Lefort.

Philippe de Villiers à M. Jean-Luc Prél.
 Robert-André Vivien à Mme Françoise de Panafieu.
 Michel Voisin à M. Hubert Grimault.
 Roland Vuillaume à M. Henri Cuq.
 Jean-Jacques Weber à M. Francis Geng.
 Adrien Zeller à M. Yves Fréville.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4
 du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Alain Peyrefitte a fait savoir qu'il avait voulu voter
 « pour ».

Mise au point au sujet d'un précédent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
 du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 656) sur l'ensemble du projet de loi
 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la
 répression des crimes et délits contre la Nation, l'Etat et la
 paix publique (deuxième lecture) (*Journal officiel*, débats A.N.,
 du 22 mai 1992, page 1568) M. Jean-Marie Cambacérés a fait
 savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	664	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	536	
35	Questions..... 1 an	99	349	
65	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	82	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	870	1 536	
En cas de changement d'adresse, Joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)